

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques

Date du scrutin : 14 juin 2026

Par cet avis public, Dany Larrivée, président d'élection local et Philippe Massé, président d'élection, annonçons les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

1. La liste électorale de la MRC des Basques a été déposée au bureau de la MRC le 15 mai 2026. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter pour la préfète ou le préfet pour la MRC des Basques, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
 - vous avez 18 ans accomplis.
 - vous avez la citoyenneté canadienne;
 - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
 - De plus, le 14 juin 2026, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la MRC et, depuis au moins six mois, au Québec.
 - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la MRC et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision de cette municipalité. Pour la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, la commission de révision se tiendra à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Adresse : 4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges

Jours et heures : Mardi 26 mai de 13h00 à 16h00

Mercredi 27 mai de 17h00 à 20h00

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques, vous pourrez présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 379-B, rue Principale Saint-Mathieu-de-Rioux

Jours et heures : Mardi 26 mai de 13h00 à 16h00

Mercredi 27 mai de 17h00 à 20h00

7. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur un territoire non organisé (TNO) de la MRC doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
8. Vous pouvez joindre le président d'élection de la MRC ou le présidente d'élection local à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Philippe Massé, président d'élection de la MRC

Adresse : 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles

Téléphone : 418 851-3206, poste 3112

Dany Larrivée, président d'élection local

Adresse : 4, rue St-Jean-Baptiste, Notre-Dame-des-Neiges

Téléphone : 418 851-3009

Signature

Donné à Trois-Pistoles, le 22 mai 2026



Philippe Massé

Président d'élection

CERTIFICAT DE PUBLICATION

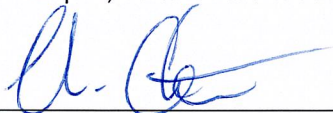
Réf : **Avis public de révision de la liste électorale**

Je soussignée, Charlie Côté, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifiée sous mon serment d'office, que j'ai publié le 25 mai 2026 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal;
- Sur le site Internet de la municipalité.

Entre 8h30 et 18h00

En foi de quoi, ce certificat est donné le 25 mai 2026.



Charlie Côté,
Adjointe au directeur général et greffière